



remise des clés avant signature acte de vente

Par **thh1**, le **24/11/2011** à **20:06**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente avec les acheteurs de notre maison devant notaire.

Ceux-ci voudraient commencer les travaux avant signature de l'acte définitif en nous fournissant un certificat de leur banque certifiant que leur prêt leur est accordé sans restriction.

Quels risques avons nous à remettre les clés un mois avant la signature de l'acte de vente chez le notaire leur permettant ainsi de réaliser leurs travaux avant d'emménager?

Merci de vos réponses.

Par **Claralea**, le **24/11/2011** à **20:29**

Le risque c'est qu'ils ne vous paient pas, qu'il peut leur arriver n'importe quoi pendant ce mois et que vous vous retrouviez avec des squatters chez vous ou autre...

On ne donne JAMAIS ses clés avant d'avoir le paiement de son bien

[citation]un certificat de leur banque certifiant que leur prêt leur est accordé sans restriction.[/citation]

Ils peuvent perdre leur emploi entre temps, que l'un decede... et que la banque face volte face, j'extrapole bien sur, mais on ne sait jamais, vous pourriez vous retrouver avec de serieux problèmes

Et puis vous ne risquez rien en leur refusant, le compromis est signé, le credit accepté... ils signeront l'acte de vente si tout va bien

Si vous n'osez pas prendre cette reponse sur vos epaules, dites leur que votre avocat vous le deconseille vivement par exemple

Par **thh1**, le **24/11/2011** à **20:33**

merci beaucoup Claralea pour cette éclairage.
Je m'en doutais un peu mais j'ignorais si cela se pratiquait malgré tout.

Par **Claralea**, le **24/11/2011** à **20:38**

Disons en fait, qu'ils veulent faire des travaux CHEZ VOUS pendant un mois, vu comme ça, vous comprendrez que ça ne se fait pas :)

Mieux vaut etre prudent et ne pas prendre de risque inutile